



SESSION 2018

**AGRÉGATION  
CONCOURS INTERNE  
ET CAER**

**Section : HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE**

**COMMENTAIRE, ANALYSE SCIENTIFIQUE,  
UTILISATION PÉDAGOGIQUE DE DOCUMENTS  
HISTORIQUES OU GÉOGRAPHIQUES**

Durée : 5 heures

*L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.*

*Les candidats doivent obligatoirement composer dans l'option choisie au moment de l'inscription.*

*Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.*

*De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.*

**NB : La copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.**

## INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie.

Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

► Concours interne de l'Agrégation de l'enseignement public :

• **Composition en géographie :**

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
EAI	1000C	103	0369

• **Composition en histoire :**

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
EAI	1000C	103	0370

► Concours interne du CAER / Agrégation de l'enseignement privé :

• **Composition en géographie :**

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
EAH	1000C	103	0369

• **Composition en histoire :**

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
EAH	1000C	103	0370

## OPTION HISTOIRE

Commentaire de documents :

**Les conflits au Proche et au Moyen Orient de 1967 à 1991**

**Liste des documents :**

**Document 1. La guerre des Six-Jours**

**Document 1a. Déclaration de Moshe Dayan, 7 juin 1967**

**Document 1b. Extrait d'une chanson d'Oum Kalsoum, novembre 1967**

**Document 2. Conférence de l'OPEP à Koweït le 25 décembre 1973**

**Document 3. La gestion de l'eau au Proche et au Moyen Orient**

**Document 3a. Pièce syrienne de 1976 évoquant le barrage de Tabqa**

**Document 3b. Tableaux statistiques relatifs aux barrages sur le Tigre et l'Euphrate**

**Document 4. Discours d'Anouar el-Sadate à la Knesset, 20 novembre 1977**

**Document 5. Affiche iranienne, 1979**

**Document 6. Discours de Hafez el Assad, le 8 mars 1980**

**Document 7. Témoignage d'une réfugiée du camp palestinien de Chatila au Liban en 1985**

**Document 8. La Première Guerre du Golfe**

**Document 8a. Lettre du vice-Premier ministre irakien Tarek Aziz à la Ligue arabe, 16 juillet 1990**

**Document 8b. Carte de la Première Guerre du Golfe**

*Les documents sont donnés dans un ordre aléatoire.  
Le candidat les utilisera librement en fonction de ses propres choix.*

## Document 1. La guerre des Six-Jours

### Doc 1a. Déclaration de Moshe Dayan, 7 juin 1967

Source : *L'Histoire*, n° 436, juin 2017

« Les forces de défense d'Israël ont libéré Jérusalem ce matin. Nous avons réunifié la Jérusalem divisée, la capitale d'Israël. Nous sommes revenus sur notre lieu le plus sacré, nous sommes revenus pour ne plus jamais repartir ».

### Doc 1b. Extrait d'une chanson d'Oum Kalsoum, novembre 1967

Source : « *Ena fedayeen* » (nous sommes des fedayins) in Hammadi Ben Hamed, *Oum Kalsoum, l'Astre de l'Orient*, Paris, Editions du Lateur, 2000, p. 34

« Nous sommes tous des fedayins  
Nous mourrons plutôt que de céder  
Pas de trêve dans le combat  
Plus de pétrole et plus de canal  
Mon ennemi, tu ne verras pas ma mer  
Ni ma terre, ni mon ciel  
Nous sommes tous des fedayins »

## Document 2. Conférence de l'OPEP au Koweït, le 25 décembre 1973

Source : *El-Moudjahid*, 27 décembre 1973

« Les ministres réunis ont pris en considération l'objectif réel visé par les mesures pétrolières qu'ils avaient arrêtées et qui consistait à faire prendre conscience à l'opinion internationale, sans pour autant permettre l'effondrement économique qui pourrait affecter un ou plusieurs peuples dans le monde, de la situation injuste faite à la Nation arabe par suite de l'occupation de ses territoires et de l'expulsion de tout un peuple arabe, le peuple palestinien. Ils ont tenu à réaffirmer une fois de plus ce qu'ils n'ont cessé de déclarer depuis le 17 octobre à propos des mesures prises, lesquelles ne devaient en aucun cas affecter les pays amis, établissant ainsi une distinction très nette entre ceux qui soutiennent les Arabes, ceux qui accordent leur appui à l'ennemi et ceux qui observent une position neutre. (...) Les ministres arabes réunis ont constaté avec satisfaction l'évolution progressive qui commence à se manifester au sein de l'opinion publique américaine. Ainsi certains milieux gouvernementaux commencent à se pénétrer de la réalité des problèmes arabes et de la politique expansionniste israélienne. Ceci est apparu tout particulièrement dans les prises de position objectives et neutres d'un certain nombre de membres du Sénat et de la Chambre des représentants américains vis-à-vis du problème arabo-israélien. Les ministres arabes du pétrole espèrent que le désir du gouvernement américain de contribuer à la recherche d'une solution pacifique et juste, constitue effectivement un facteur positif qui permette d'aboutir à des résultats bénéfiques pour l'ensemble des peuples du monde et pour les relations bilatérales entre le peuple américain et les peuples arabes, en particulier. L'embargo sera maintenu pour les Etats-Unis et la Hollande. »

### Document 3. La gestion de l'eau au Proche et au Moyen Orient

Doc 3a. Pièce syrienne de cinq piastres, datant de 1976, en bronze et aluminium, avec l'inscription « République arabe de Syrie, barrage de l'Euphrate, accroît la nourriture dans le monde » (le barrage de Tabqa a été construit avec l'aide de la FAO entre 1968 et 1975)

Source : Collection privée



### Doc 3b. Tableaux statistiques relatifs aux barrages sur le Tigre et l'Euphrate

Principaux fleuves et bassins partagés au Proche/Moyen Orient					
Fleuves	Longueur km	Débit moyen milliards m <sup>3</sup> /sec. /an	Estuaire	Surface du bassin en km <sup>2</sup>	Bassin partagé et part du pays en %
Tigre	1950	43	Golfe Persique	378 834	Irak (58), Iran (28,8), Turquie (13), Syrie (0,2)
Euphrate	2780	32	Golfe Persique	400 000	Irak (60), Turquie (26,3) Syrie (13,7)

Source : ONU, "Register of international rivers", *Water Supply and Management*, vol. 2, 1978

### Barrages construits dans les bassins du Tigre et de l'Euphrate avant 1990

Lacs-réservoirs	Fleuve	Utilisation	Année d'achèvement	Capacité de stockage (milliards de m <sup>3</sup> )	Production électrique (mégawatts)	Hauteur (mètres)	Pays	Surface irriguée (km <sup>2</sup> )
Tabqa	Euphrate	HP/I	1975	11,7	800	60	Syrie	2 222
Baath	Euphrate	HP//CI	1988	0,09	75		Syrie	1 791
Haditha	Euphrate	HP/I	1984	8,2	660	57	Irak	2 973
Habbaniya	Euphrate	CI/I	1948	3,3		13	Irak	5 400
Abbu Dibbis	Euphrate	CI	1951	26		18	Irak	0
Mossoul	Tigre	HP/I	1985	13,15	320	100	Irak	1 677
Bekme	Tigre	HP/I	inachevé	8,3	1 500	230	Irak	8 700
Dokan	Tigre	HP/I	1961	6,82	400	116	Irak	1 500
Dibbis	Tigre	I	1965	3		15	Irak	1 500
Thartar	Tigre	CI/I	1954	72,8		65	Irak	7 559
Derbendikhan	Tigre	HP/I	1962	3	249	135	Irak	669
Hamrin	Tigre	I	1980	3,95		40	Irak	1 944
Karakaya	Euphrate	HE	1987	9,58	1 800	158	Turquie	0
Hancagiz	Euphrate	I	1988	0,1		45	Turquie	107

Note : HE = hydroélectricité ; I = irrigation ; CI = contrôle des inondations

Source : Noriaki Ohara, A-M.Asce, Levent Kawas, Jaeyoung Yoon, « Water Balance Study for the Tigris-Euphrates River Basin », in *Journal of Hydrologic Engineering*, décembre 2011, et Site de l'agence gouvernementale turque des travaux hydrauliques.

#### **Document 4. Discours d'Anouar el-Sadate à la Knesset, 20 novembre 1977**

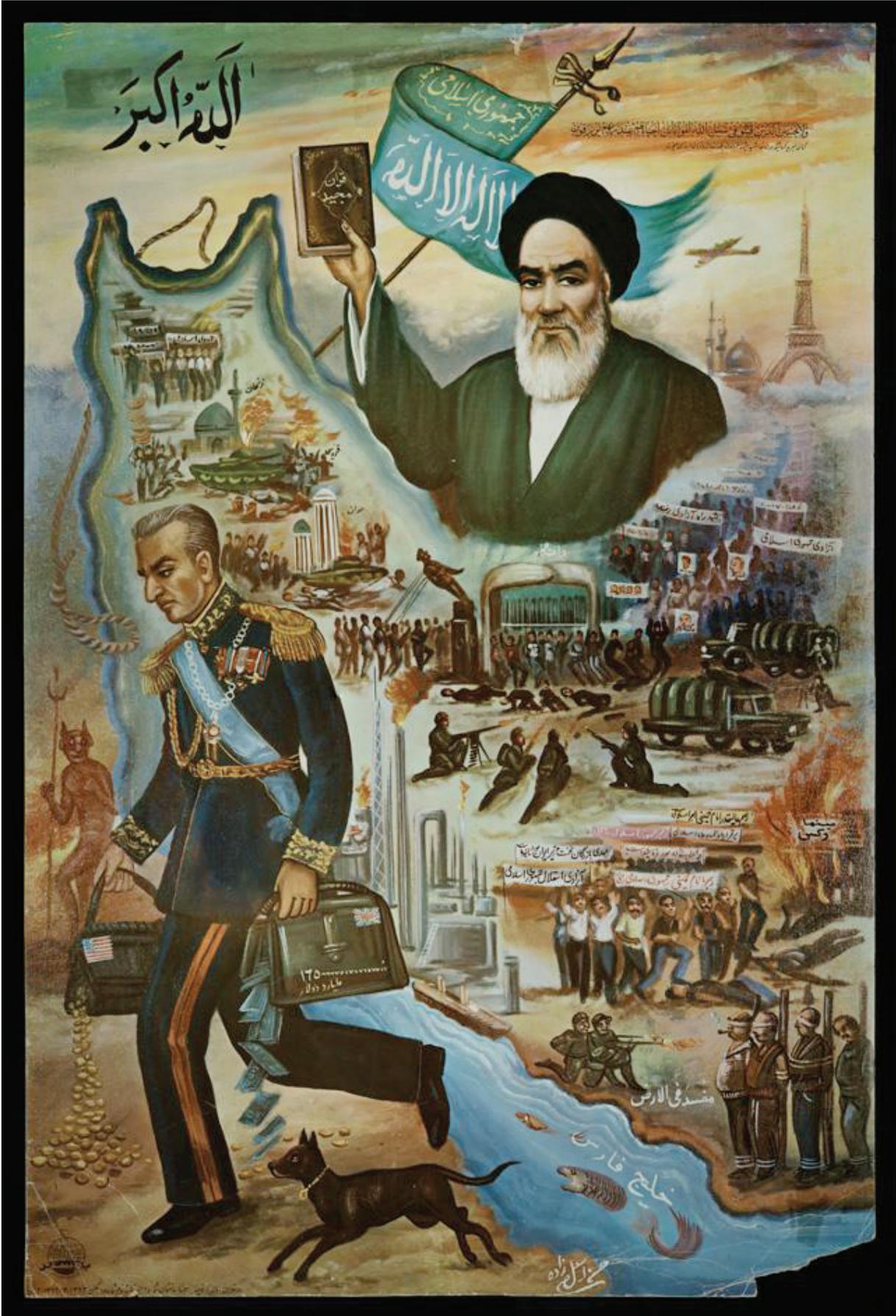
Source : Site de l'Université de Sherbrooke, équipe Perspective monde

« (...) Je vous dis, en vérité, que la paix ne sera réelle que si elle est fondée sur la justice et non sur l'occupation des terres d'autrui. Il n'est pas admissible que vous demandiez pour vous-mêmes ce que vous refusez aux autres. Franchement, dans l'esprit qui m'a poussé à venir aujourd'hui chez vous, je vous dis : vous devez abandonner une fois pour toutes vos rêves de conquêtes. Vous devez abandonner aussi la croyance que la force est la meilleure façon de traiter avec les Arabes. Vous devez comprendre les leçons de l'affrontement entre vous et nous. L'expansion ne vous apportera aucun bénéfice. Pour parler clairement, notre terre n'est pas objet de compromis ou de marchandage. Notre sol national est, pour nous, aussi sacré que la vallée dans laquelle Dieu a parlé à Moïse. Aucun d'entre nous n'a le droit et aucun d'entre nous n'acceptera de céder un pouce de ce sol. Aucun d'entre nous n'acceptera le principe d'un marchandage ou d'un compromis sur ce point.

Qu'est-ce que la paix pour Israël ? Vivre dans la région avec ses voisins arabes en sûreté et en sécurité. A cela, je dis oui. Vivre à l'intérieur de ses frontières, à l'abri de toute agression. A cela je dis oui. Obtenir toutes sortes de garanties qui sauvegarderaient ces deux points. A cette demande, je dis oui. Il y a de la terre arabe qu'Israël a occupée et qu'il continue à occuper par la force des armes. Nous insistons sur un retrait complet de ce territoire arabe, y compris Jérusalem arabe. Jérusalem où je suis venu comme dans une cité de paix, la cité qui a été et qui sera toujours l'incarnation vivante de la coexistence entre les fidèles des trois religions. Il est inacceptable que quiconque puisse penser à la position spéciale de Jérusalem en termes d'annexion ou d'expansion. Jérusalem doit être une ville libre, ouverte à tous les fidèles. Plus important que tout cela, la ville ne doit pas être coupée de ceux qui s'y sont rendus durant des siècles. (...) »

Document 5. Affiche iranienne, 1979

Source : Collections de la Bibliothèque de l'Université de Chicago



## **Document 6. Discours de Hafez el Assad, le 8 mars 1980**

Source : Anne-Laure Dupont, Catherine Mayeur-Jaouen et Chantal Verdeil, *Le Moyen Orient par les textes XIX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle*, Armand Colin, 2016, p 191-192.

*Ce discours est une réponse officielle le jour anniversaire du coup d'Etat du parti Ba'th à la grève générale et aux manifestations organisées par des Nassériens et des Frères musulmans. Depuis 1977, la contestation violente du régime monte. Ce discours annonce le début d'une répression impitoyable qui débuta dès le lendemain.*

« (...) Comment croire que ces martyrs qu'ils ont assassinés étaient des ennemis de Dieu ? Qui d'entre nous peut s'arroger le droit de condamner l'autre comme ennemi de Dieu et de la religion ? A ce que je sache, Dieu n'a délégué ce droit à personne. Et qu'ils ne viennent pas dire le contraire ! Si j'étais sûr qu'ils sont les vrais défenseurs de l'Islam, je ne m'opposerais pas à eux et ils ne s'opposeraient pas à moi. Car autant que moi, notre parti dans sa totalité, s'il répugne à s'intéresser à la religion de chacun, tire orgueil de l'Islam. Nous, au parti Ba'th arabe socialiste, œuvrons à ressusciter les gloires, l'histoire et le patrimoine de cette nation.

(...) En tant que citoyen syrien, je crois en l'Islam et à son dogme. En tant que chef de l'Etat, je trouve dans le Christianisme de même que dans l'Islam sujet d'être fier, d'autant plus que de cette bonne terre, notre terre arabe, sont issus Muhammad fils de 'Abdallah – Dieu lui accorde salut et bénédiction- et 'Isa (Jésus) fils de Marie – sur lui le salut... mais le croyant ne peut faire commerce de sa foi. Celui qui croit en l'Islam ne peut commettre des actes que l'Islam récuse. Vous avez entendu tout ce qui a été rapporté à la radio et à la télévision à ce sujet, qui suffit à condamner ces gens-là de la manière la plus claire au nom des enseignements de l'Islam. Sadate va à Jérusalem. Il prie la mosquée Al-Aqsâ, au milieu des brodequins et des baïonnettes des soldats israéliens. Voilà une vérité que personne n'ignore. Eh bien, malgré cela, Sadate est musulman. Je ne les ai jamais entendus dire un mot sur l'Islam de Sadate ».

## **Document 7. Témoignage d'une réfugiée du camp palestinien de Chatila au Liban en 1985**

Source : Témoignage d'Umm Kamal Sarsawi, in Anne-Laure Dupont, Catherine Mayeur-Jaouen et Chantal Verdeil, *Le Moyen Orient par les textes XIX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle*, Armand Colin, 2016, p 421.

« En 1948, j'avais huit ans environ, nous avons fui à pied la guerre, nous avons surtout peur d'être massacrés comme les Palestiniens de Deir Yassin. Nous avons beaucoup marché. Le peuple palestinien n'avait pratiquement pas d'armes pour lutter. Les pays arabes n'étaient d'aucune aide réelle ; nous espérions retourner rapidement chez nous une fois la guerre terminée. Le chemin de l'exode nous a menés à Saïda, au Sud-Liban. De là, on nous a transférés par train et dans des wagons à bestiaux en Syrie, plus précisément dans la ville de Homs. Quelques années plus tard, j'ai épousé mon cousin et nous avons gagné le camp de Mieh-Mieh au Sud-Liban. Nous logions sous des tentes. Par la suite, nous nous sommes installés dans le camp de Chatila à Beyrouth (...).

A peine nous étions-nous installés qu'une bataille a opposé les fedayins à l'armée libanaise en 1973. L'armée libanaise a lancé des raids aériens contre nos camps à Beyrouth et ils ont été détruits (...). En 1975, nos maisons ont été détruites une seconde fois, lors de l'entrée de l'armée syrienne au Liban (...). Et pour la troisième fois nos maisons ont été détruites lors de l'invasion israélienne du Liban en 1982 ; une invasion qui s'est accompagnée des massacres de Sabra et Chatila en septembre 1982 (...) ».

## **Document 8. La Première Guerre du Golfe**

### **Doc 8a. Lettre du vice-Premier ministre irakien Tarek Aziz à la Ligue arabe (16 juillet 1990)**

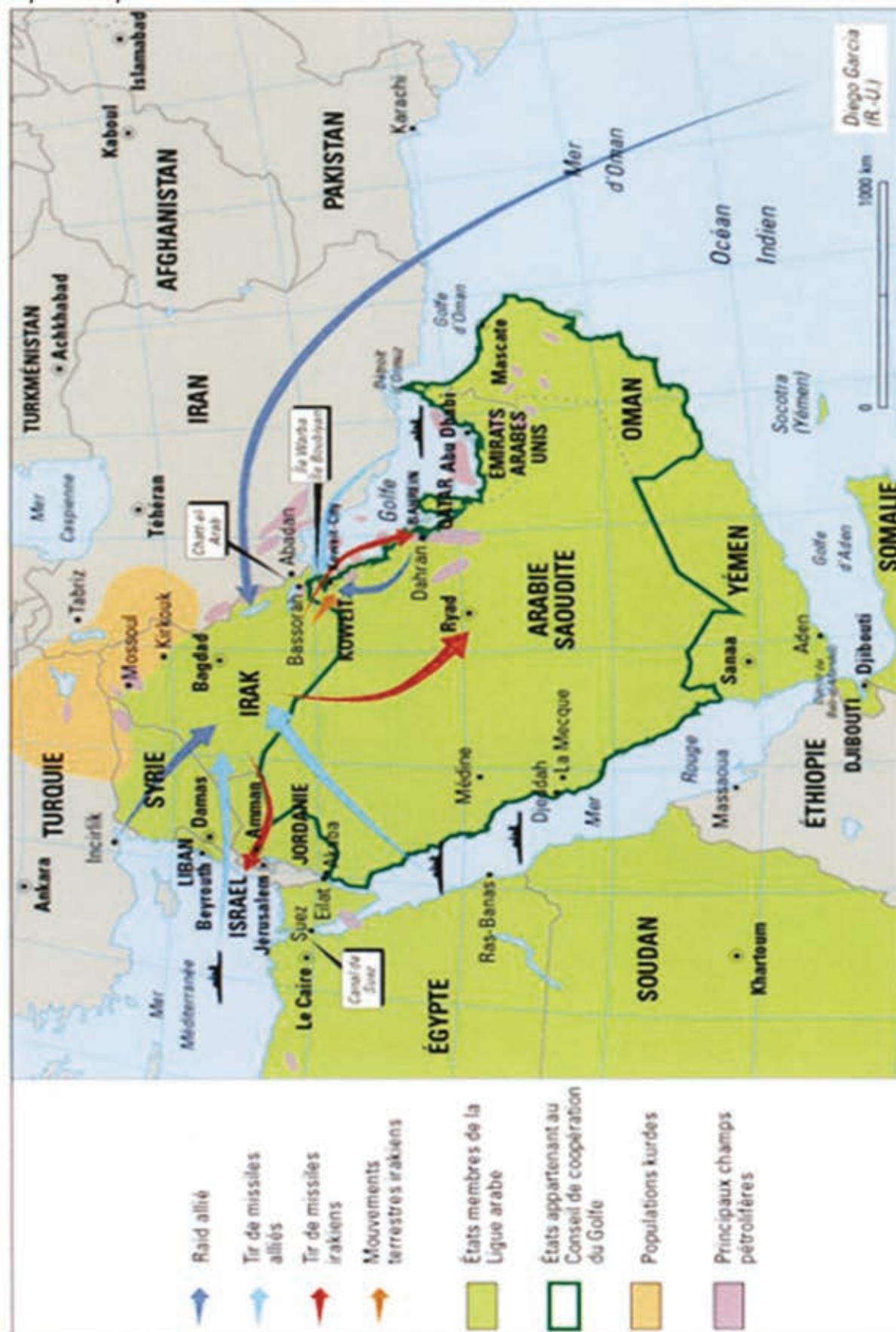
Source : Anne-Laure Dupont, Catherine Mayeur-Jaouen et Chantal Verdeil, *Le Moyen Orient par les textes XIX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle*, Armand Colin, 2016, p 205-206.

« L'Irak croit que les Arabes, dans tous les pays, sont une seule nation (...). Ce qui nous a incités à vous écrire cette lettre, c'est que nous faisons aujourd'hui l'expérience, malheureusement, d'un comportement du Koweït qui ne cadre pas avec les conceptions panarabes rappelées ci-dessus (...). Tous les Arabes honnêtes (...) ont dit que, durant la guerre contre l'Iran, l'Irak défendait la souveraineté de la nation arabe tout entière, des pays du Golfe et du Koweït en particulier. Tout d'abord, on sait bien que, depuis l'époque coloniale et les divisions que les colonialistes ont imposées à la nation arabe, la question de la délimitation des frontières est restée en suspens entre l'Irak et le Koweït. (...) Or, durant les longues années de guerre, le gouvernement koweïtien a profité de l'engagement de l'Irak dans la guerre (...) pour implanter sur le territoire irakien des postes militaires et des postes de police, des installations pétrolières et agricoles (...).

Le second point est le suivant (...) : depuis le moment où l'Irak a commencé à élever la voix en appelant à recouvrer les droits des Arabes de Palestine et en attirant l'attention sur le danger que représentait la présence américaine dans le Golfe, le gouvernement koweïtien s'est livré à une politique injuste (...) en submergeant le marché de quantité de pétrole bien supérieures à leurs quotas tels que fixés par l'OPEP (...). Cette politique délibérée a provoqué une chute considérable des prix (...). Ce qui veut dire que l'Irak a subi une perte de plusieurs milliards de dollars à un moment où il traversait une crise financière due au coût de la défense légitime de ses territoires, de sa sécurité, de son inviolabilité (...) ».

## Doc 8b. Carte de la Première Guerre du Golfe

Source : carte de Philippe Recacewicz issue de la cartothèque du Monde Diplomatique



## OPTION GÉOGRAPHIE

Commentaire de documents :

### **La région en France, cadre de l'aménagement et de l'appropriation territoriale**

#### **Liste des documents :**

**Document 1 : Regards de géographes sur la région**

**Document 2 : La nouvelle carte des régions**

**Document 3 : Les budgets régionaux en France et en Europe**

**Document 4 : Article du *Courrier Picard* : Amiens capitale régionale, « Et pourquoi pas ? »**

**Document 5 : Manifestation à Nantes pour le rattachement de la Loire-Atlantique à la Bretagne (19 avril 2014)**

**Document 6 : Les RUP (régions ultrapériphériques)**

**Document 7 : Carte de synthèse « La région Grand Est : régimes de croissance, armature urbaine et principales attractions »**

**Document 8 : Les caractéristiques générales du projet de ligne Strasbourg Kehl.**

**Document 1** : Regards de géographes sur la région

Source : « Pierre George (1909-2006) : un géographe témoin de son temps. Hommage des *Annales de Géographie* », *Annales de géographie*, n° 659, vol.1, 2008, p. 3-31.

« Le second facteur d'évolution se rattache à la promotion de la ville comme élément organisateur de l'espace régional. Alors que l'on insistait jusqu'ici sur l'homogénéité de la région, la « polarisation » s'impose comme un autre mode d'organisation de l'espace. Mais contrairement aux économistes des années 1950, les géographes n'insistent pas tant sur les « pôles de croissance » industriels que sur le rôle de la ville en tant que centre de services. Pierre George impulse toute une série de thèses d'État qui vont considérablement renouveler le traitement des espaces régionaux. À la monographie urbaine se substitue l'étude des réseaux urbains, avec l'ouvrage pionnier de Michel Rochefort consacré à l'organisation urbaine de l'Alsace (1) qui donne une nouvelle lecture d'une région considérée jusque-là comme l'archétype de la région naturelle et historique. Il faut aussi mentionner Raymond Dugrand qui, à partir d'un thème en apparence plus classique sur les villes et les campagnes du Bas-Languedoc (2) aborde la question de l'organisation d'un espace régional moins polarisé que celui de l'Alsace. Pierre George a bien perçu les incidences de cette nouvelle géographie urbaine pour l'analyse du fait régional : « le passage de la monographie de géographie urbaine à l'étude d'un réseau urbain s'identifie au passage de la notion de ville secrétée par sa région au rôle joué par l'appareil urbain dans l'organisation de la région » (3). Le réseau urbain n'est pas essentiellement pour lui un objet d'études théoriques ou un concept producteur de « normes » : c'est une interprétation de l'organisation de l'espace, un outil d'analyse à adapter à la situation particulière de chaque région. »

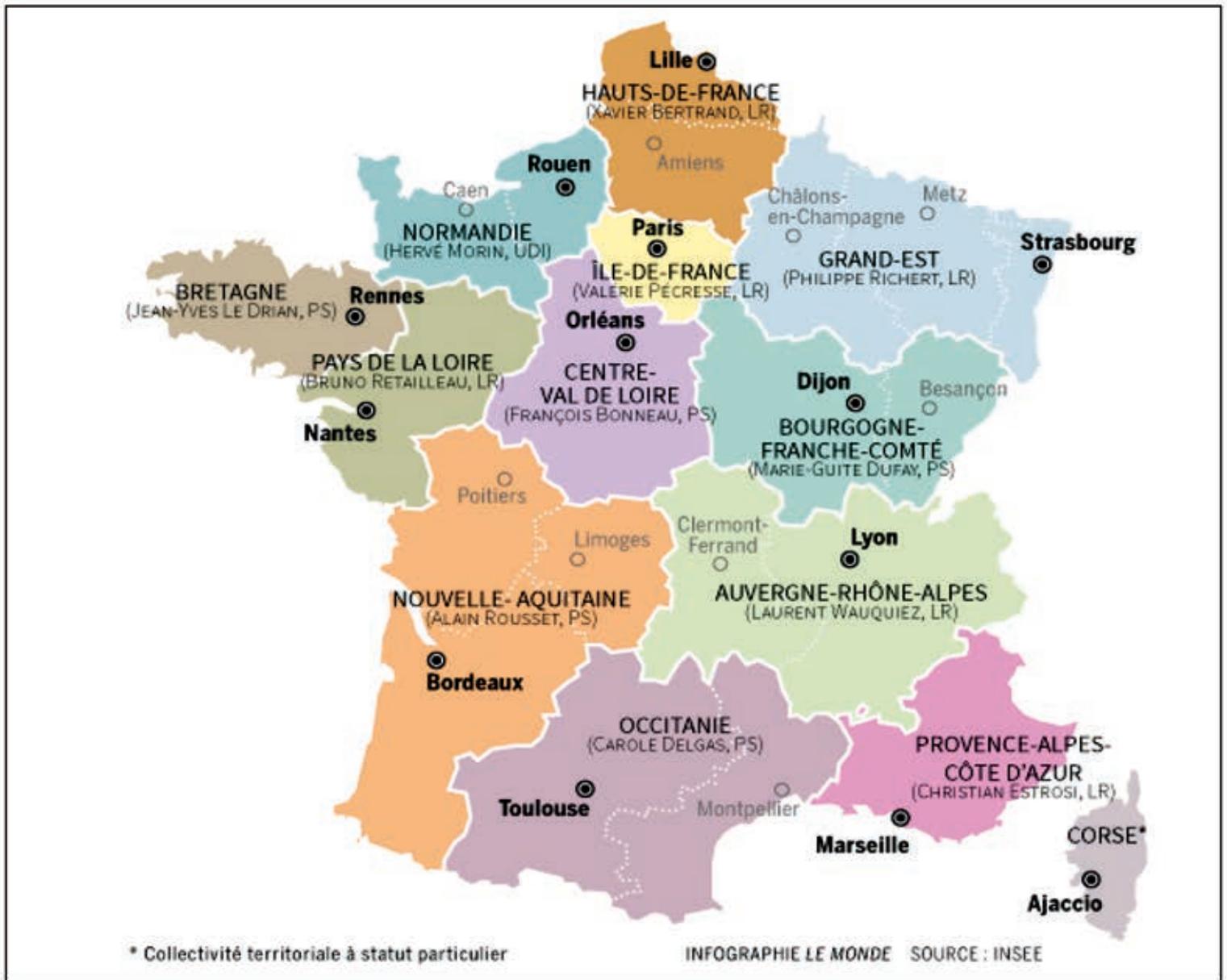
(1) Michel Rochefort, *L'organisation urbaine de l'Alsace*, Paris : Les Belles Lettres, 1960.

(2) Raymond Dugrand, *Villes et campagnes du Bas-Languedoc*, Paris : PUF, 1963.

(3) Pierre George, « Deux études de réseaux urbains, l'Alsace et le Bas-Languedoc méditerranéen », *Annales de Géographie*, 1964, p. 215-223.

**Document 2 : La nouvelle carte des régions**

Source : « Ces nouvelles régions en quête d'identité », *Le Monde*, 1<sup>er</sup> juillet 2016.

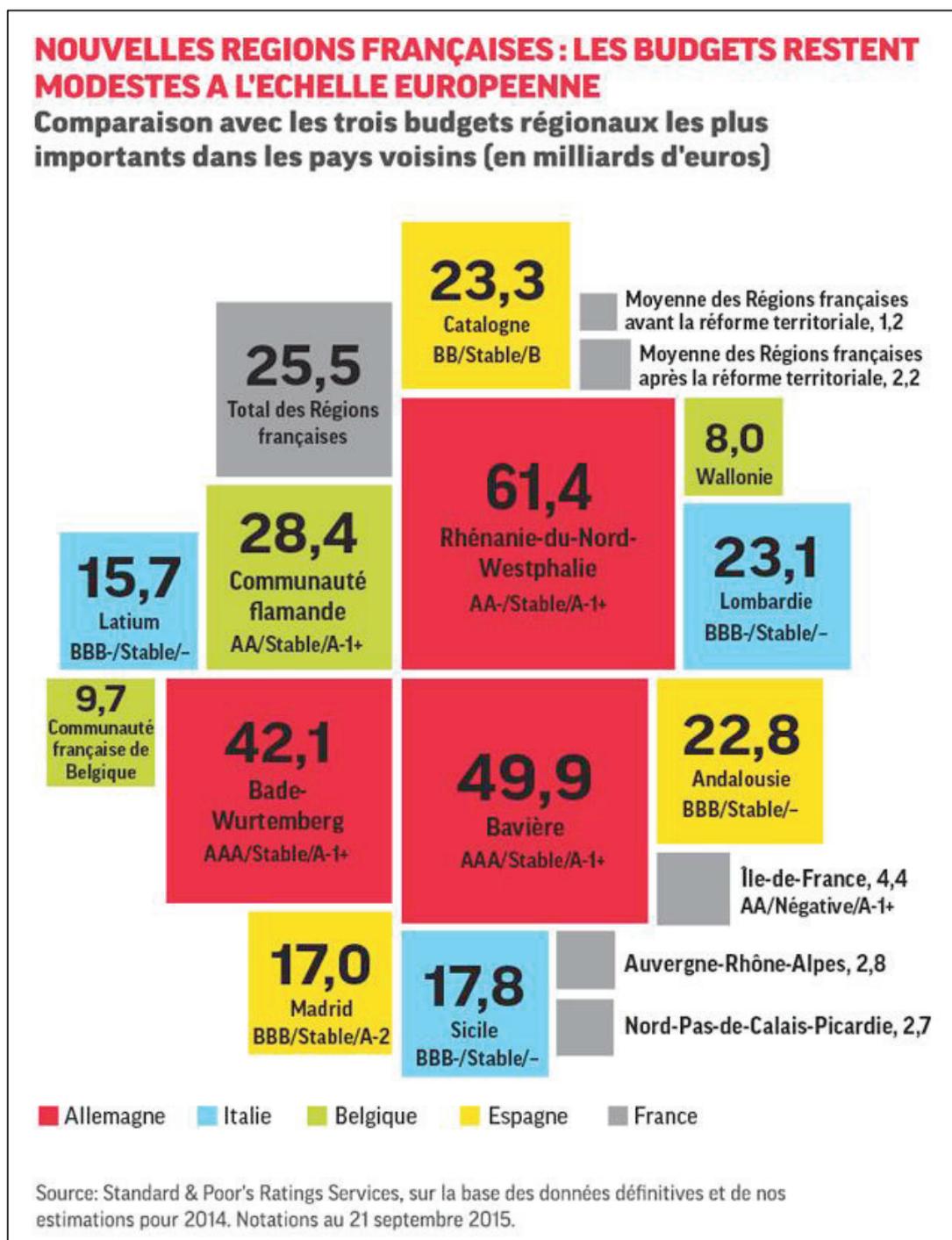


## La nouvelle carte des régions

- Limites des nouvelles régions
- Limites des anciennes régions
- Nouvelle capitale régionale
- Ancienne capitale régionale
- (Xxx) Président de la région

### Document 3 : Les budgets régionaux en France et en Europe

Source : « La fusion des régions n'aura pas d'impact financier », 24 septembre 2015  
[en ligne : [www.lagazettedescommunes.com](http://www.lagazettedescommunes.com)].



**Document 4** : Amiens capitale régionale, « Et pourquoi pas ? »  
Source : *Le Courrier Picard*, 1<sup>er</sup> mars 2015.

Ça s'emballe sur les réseaux sociaux, depuis que des élus locaux ont lancé un appel pour qu'Amiens devienne capitale de la future région redessinée, après la fusion des régions Nord – Pas-de-Calais – Picardie (qui sera effective au 1<sup>er</sup> janvier 2016). Un souhait relayé par le journal *Libération*, puisque la métropole picarde serait une des premières capitales à revendiquer ce statut face à un géant comme Lille. Sauf que le souhait émis par les élus est bien qu'Amiens devienne capitale, mais capitale... administrative. Tout a commencé par un appel lancé en novembre 2014 par la député (EELV), Barbara Pompili et Christian Manable, président sortant (PS) du Conseil général. Un appel repris par Brigitte Fouré, maire d'Amiens (UDI), et le président de la Métropole Alain Gest (UMP), qui ont lancé une pétition en ligne. Depuis, le collectif « Amiens capitale, c'est capital » a réuni un peu moins de 150 signatures. Et la page « Amiens capitale », ouverte sur le site communautaire Facebook, comptabilisait dimanche premier mars, près de 1240 mentions « j'aime ».

Pendant ce temps, beaucoup d'internautes estiment que les Amiénois sont tout à coup pris d'arrogance aiguë, face à Lille. Et sur Twitter, on s'en amuse. « *Bonne idée ! Et Bourg-en-Bresse capitale de la région Rhône – Alpes – Auvergne* », propose Franck Underwood. « *Merci quand même d'avoir postulé* », ironise Flo. « *Faudrait déjà que le TGV s'y arrête* », souligne Vincent Fretay.

Cette mobilisation répond en réalité à la crainte d'être « avalée » par l'imposante capitale de la région Nord – Pas-de-Calais. Et qu'Amiens devienne un désert administratif. Qui espère ainsi conserver en place des services liés à l'emploi, l'éducation, la culture... Il serait question de « *5000 à 7000 emplois publics attachés à la ville* », selon le maire Brigitte Fouré.

La démarche est heureusement aussi vue d'un bon œil par certains. « *Normal, nous avons la plus belle cathédrale de France, voire du monde* », revendique Bruno Cense. « *Et pourquoi pas ?* », interroge quant à lui Gérald Antoine, adjoint au maire de Corbie.

**Document 5** : Manifestation à Nantes pour le rattachement de la Loire-Atlantique à la Bretagne (19 avril 2014)

Source : [francetvinfo.fr](http://francetvinfo.fr), 19 avril 2014, reprise dans : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/actualites/eclairage/images/regionsfrphoto1>



Citation accompagnant la photographie : « *Vieille revendication et nouvel espoir avant le vote du Parlement, le 19 avril 2014, sur le cours des Cinquante-Otages à Nantes* ».

## Document 6 : Les RUP (régions ultrapériphériques)

Sources : affiche issue du site [www.regionguadeloupe.fr](http://www.regionguadeloupe.fr) ; texte issu du site [www.geoconfluences.ens-lyon.fr](http://www.geoconfluences.ens-lyon.fr)



« Le statut de Région ultra-périphérique est reconnu par le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), à l'article 349. Les difficultés structurelles du développement de ces régions leur sont en partie communes : éloignement, insularité ou enclavement, conditions climatiques, reliefs difficiles et étroitesse de leur territoire, qui pénalisent leur développement et accroissent leur dépendance économique vis-à-vis de l'extérieur (faible diversité des productions, nécessité des importations). Elles bénéficient cependant d'atouts (positionnement géostratégique, territoire maritime étendu, programmes de R&D spécialisés, etc.).

Depuis 2004, une stratégie intégrée d'aide à ces régions s'appuie sur trois axes : la réduction du déficit d'accessibilité, le renforcement de la compétitivité et l'insertion régionale. Le système de soutien spécifique dont elles bénéficiaient a été réformé en 2006 pour laisser place à des programmes généraux (POSEI) disposant d'enveloppes nationales pour chacun des trois États membres.

En octobre 2008, la Commission a rénové sa politique à l'égard des RUP à travers :

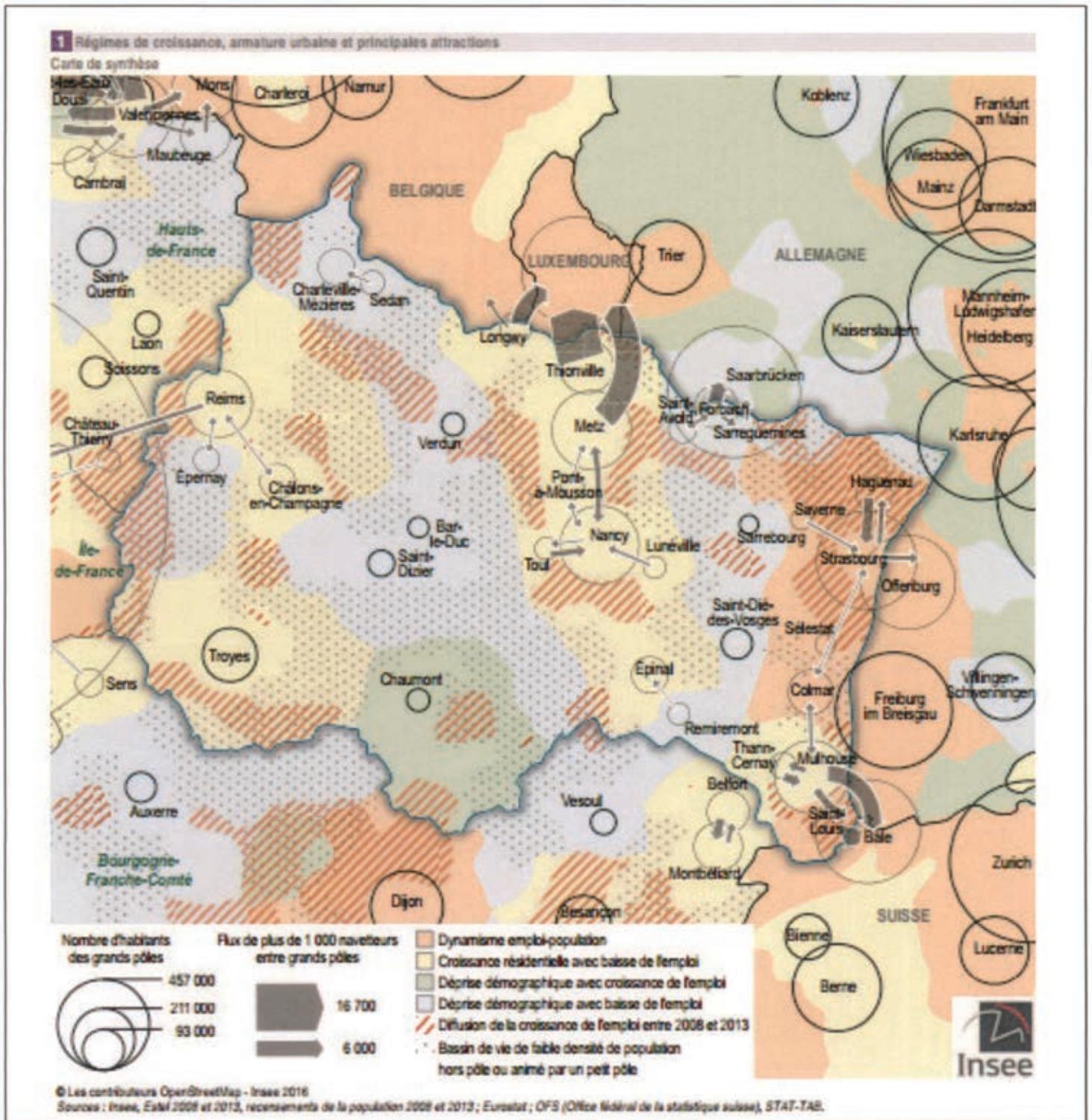
- l'intégration de nouvelles difficultés auxquelles les RUP sont confrontées : mondialisation, changement climatique, évolution démographique et flux migratoires, gestion durable des ressources naturelles, telles que les ressources maritimes et les produits agricoles ;
- la valorisation des atouts des RUP en tant que levier de développement économique dans des secteurs à forte valeur ajoutée : agroalimentaire, biodiversité,

énergies renouvelables, domaines de recherche spécifiques (astrophysique, aérospatial, océanographie, vulcanologie ou encore sismologie) ;  
- la valorisation de leur rôle en tant qu'avant-postes de l'Union européenne dans le monde.

Les RUP bénéficient, au total, de plus de 11 milliards d'euros d'investissement communautaire pour la période 2007-2013 (sources de financement : FEDER, FSE, FEADER, FEP, POSEI). Les programmes du FEDER et du FSE, à eux seuls, mettent à disposition de ces régions un budget de 4,5 milliards et 1,3 milliard d'euros respectivement. S'y ajoutent les 4,16 milliards du POSEI (Programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité). »

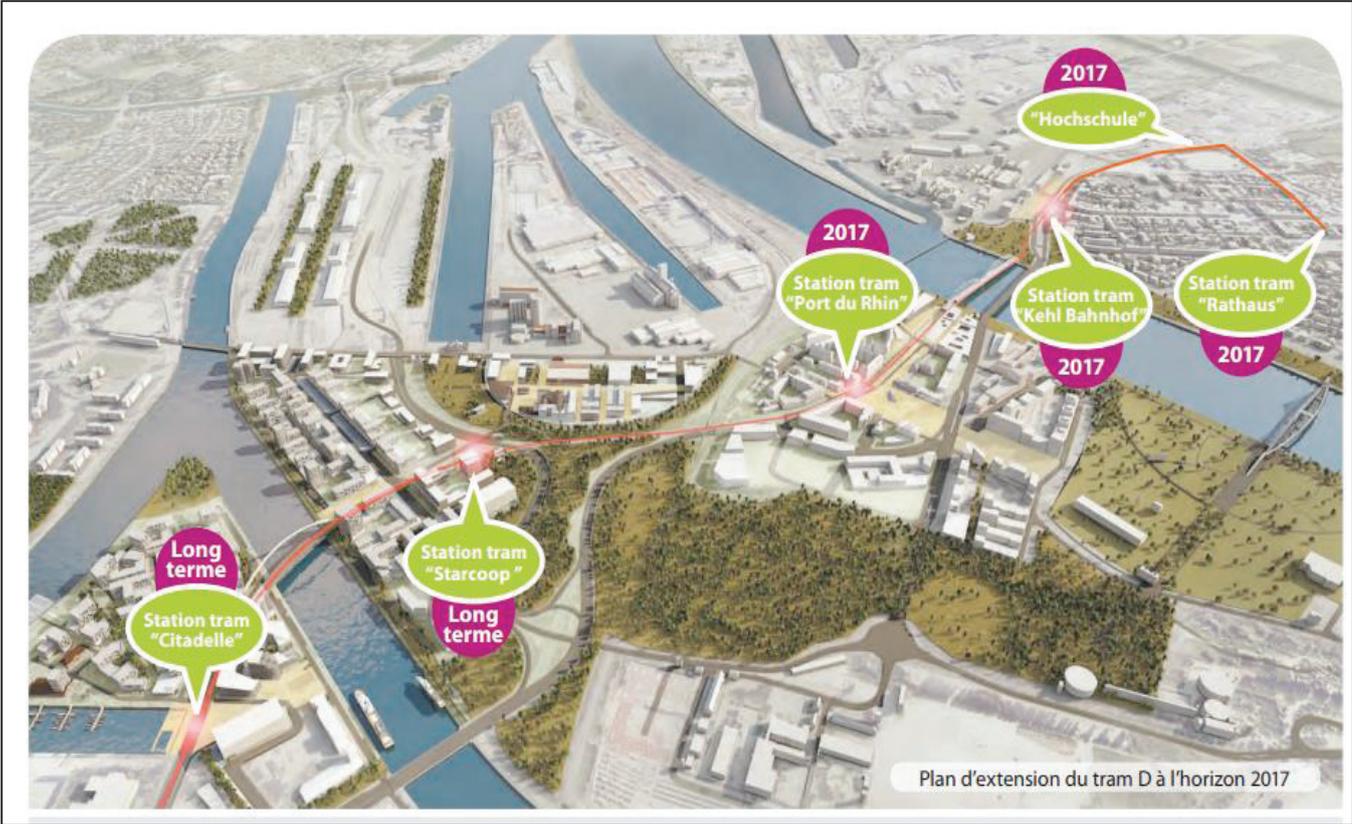
## Document 7 : « La région Grand Est : régimes de croissance, armature urbaine et principales attractions »

Source : INSEE, « Les dynamiques socio-économiques du Grand Est dans son environnement régional et transfrontalier », n° 4, décembre 2016 [en ligne : <https://www.insee.fr>].



**Document 8** : Les caractéristiques générales du projet de ligne Strasbourg Kehl

Source : <http://www.strasbourg.eu/grands-projets/projets-deplacements-urbains/extension-tram-kehl>



### **Les chiffres clés et les points forts du projet**

- avril 2017 : + 2,7 km d'infrastructures nouvelles (Aristide Briand – Gare de Kehl)
- fin 2017 : + 1,2 km d'infrastructures supplémentaires (Gare de Kehl – Mairie de Kehl)
- 3 ouvrages d'art majeurs : pont franchissant le bassin Vauban, trémie passant sous les voies ferrées du Port autonome, pont franchissant le Rhin
- 3 nouvelles stations à Strasbourg, 3 nouvelles stations à Kehl
- fréquence d'exploitation : 8 à 12 minutes
- potentiel desservi à Strasbourg : 11 500 à 25 000 personnes
- potentiel desservi à Kehl : 15 000 à 17 000 personnes
- agrandissement du P+R existant à la Gare de Kehl
- gain de 12 minutes depuis la gare de Kehl vers la Place de l'Homme de Fer ou la Gare centrale par rapport à un déplacement par bus.

### **Le coût du projet jusqu'à la gare de Kehl**

- à Strasbourg (jusqu'à la frontière) : 67 millions d'euros
- à Kehl (depuis la frontière) : 23 millions d'euros (jusqu'à la Gare de Kehl) / 38 millions d'euros (extension vers la Mairie de Kehl)

### **Les cofinancements**

- Financements français (jusqu'à la frontière) :
  - État : 10 millions d'euros
  - Département du Bas-Rhin : 0,5 millions d'euros
  - Eurodistrict : 0,1 millions d'euros
  - Programme européen INTERREG IV : 1,625 millions d'euros
  - Total : 14,125 millions d'euros
- Financements allemands (depuis la frontière, jusqu'à la Mairie de Kehl) :
  - Land : 6,2 millions d'euros
  - Bund : 19 millions d'euros
  - Programme européen INTERREG IV : 1,625 millions d'euros
  - Total : 26,825 millions d'euros